

PLAN LOCAL d'URBANISME

Approuvé



Dannemarie



2.2. - Projet d'Aménagement et de Développement Durable

2.2.1. Les zones agricoles et les zones naturelles et forestières

2.2.2. Les zones urbaines et à urbaniser

ÉLABORATION

Approuvée par Délibération du Conseil Municipal
du 28 mars 2007.

Le Maire



mars 2007

PLAN LOCAL d'URBANISME

Approuvé

Dannemarie



2.2.1 - Projet d'Aménagement et de Développement Durable Document graphique 1

*Les zones agricoles et les zones naturelles
et forestières*

ÉLABORATION

Approuvée par Délibération du Conseil Municipal
du 28 mars 2007.

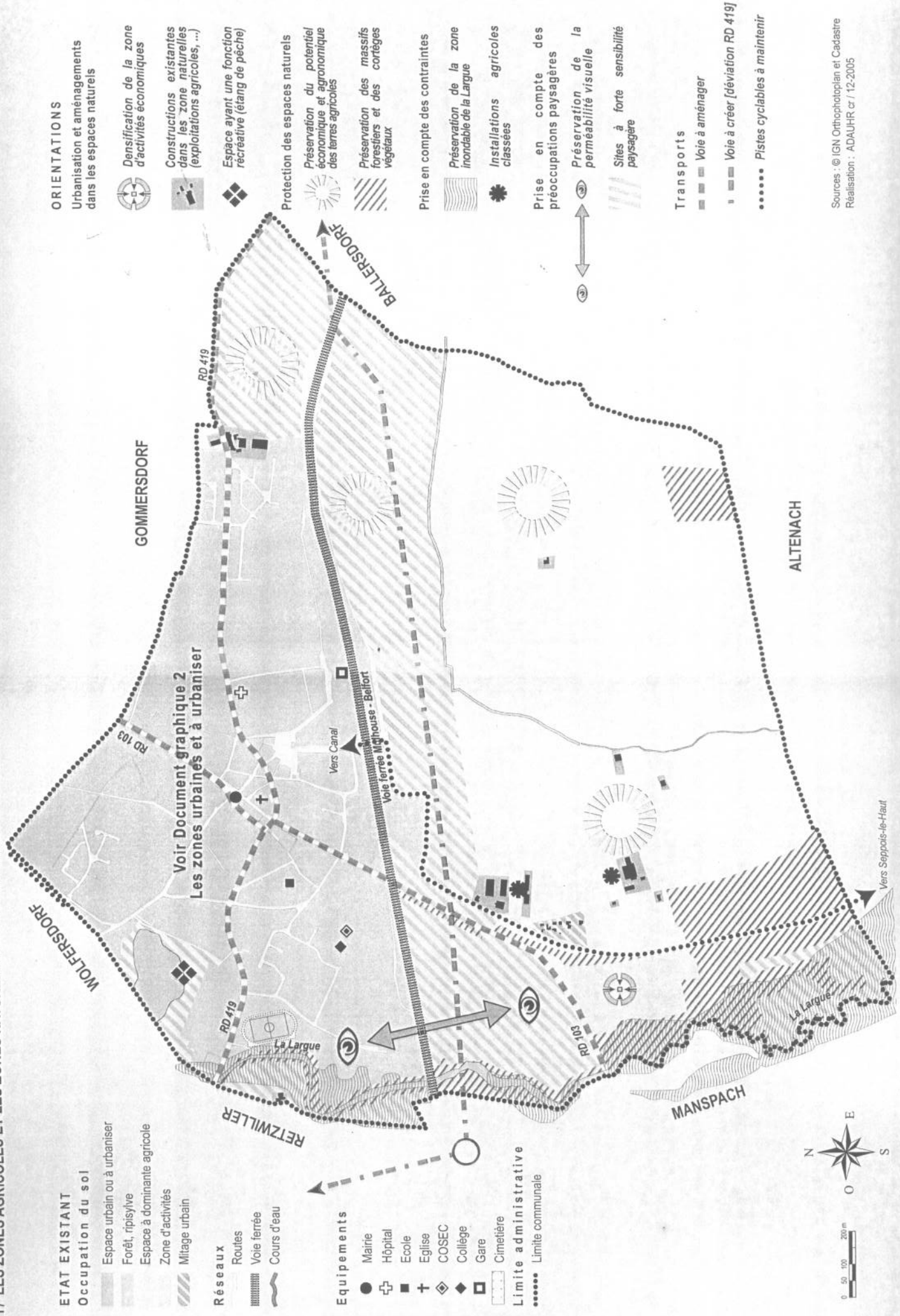
Le Maire



DAUHR

mars 2007

I / LES ZONES AGRICOLES ET LES ZONES NATURELLES ET FORESTIERES



ETAT EXISTANT
Occupation du sol

- Espace urbain ou à urbaniser
- Forêt, ripisylve
- Espace à dominante agricole
- Zone d'activités
- Mitage urbain

Réseaux

- Routes
- Voie ferrée
- Cours d'eau

Equipements

- Mairie
- Hôpital
- Ecole
- Eglise
- COSEC
- Collège
- Gare
- Cimetière

Limite administrative

- Limite communale

ORIENTATIONS

Urbanisation et aménagements dans les espaces naturels

- Densification de la zone d'activités économiques
- Constructions existantes dans les zones naturelles (exploitations agricoles, ...)
- Espace ayant une fonction récréative (étang de pêche)

Protection des espaces naturels

- Préservation du potentiel économique et agronomique des terres agricoles
- Préservation des massifs forestiers et des cortèges végétaux

Prise en compte des contraintes

- Préservation de la zone inondable de la Largue
- Installations agricoles classées

Prise en compte des préoccupations paysagères

- Préservation de la perméabilité visuelle
- Sites à forte sensibilité paysagère

Transports

- Voie à aménager
- Voie à créer [déviation RD 419]
- Pistes cyclables à maintenir



Sources : © IGN Orthophotoplan et Cadastre
Réalisation : ADAUHR cr / 12-2005

PLAN LOCAL d'URBANISME

Approuvé

Dannemarie

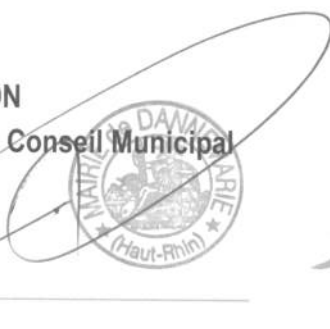


2.2.2 - Projet d'Aménagement et de Développement Durable Document graphique 2 *Les zones urbaines et à urbaniser*

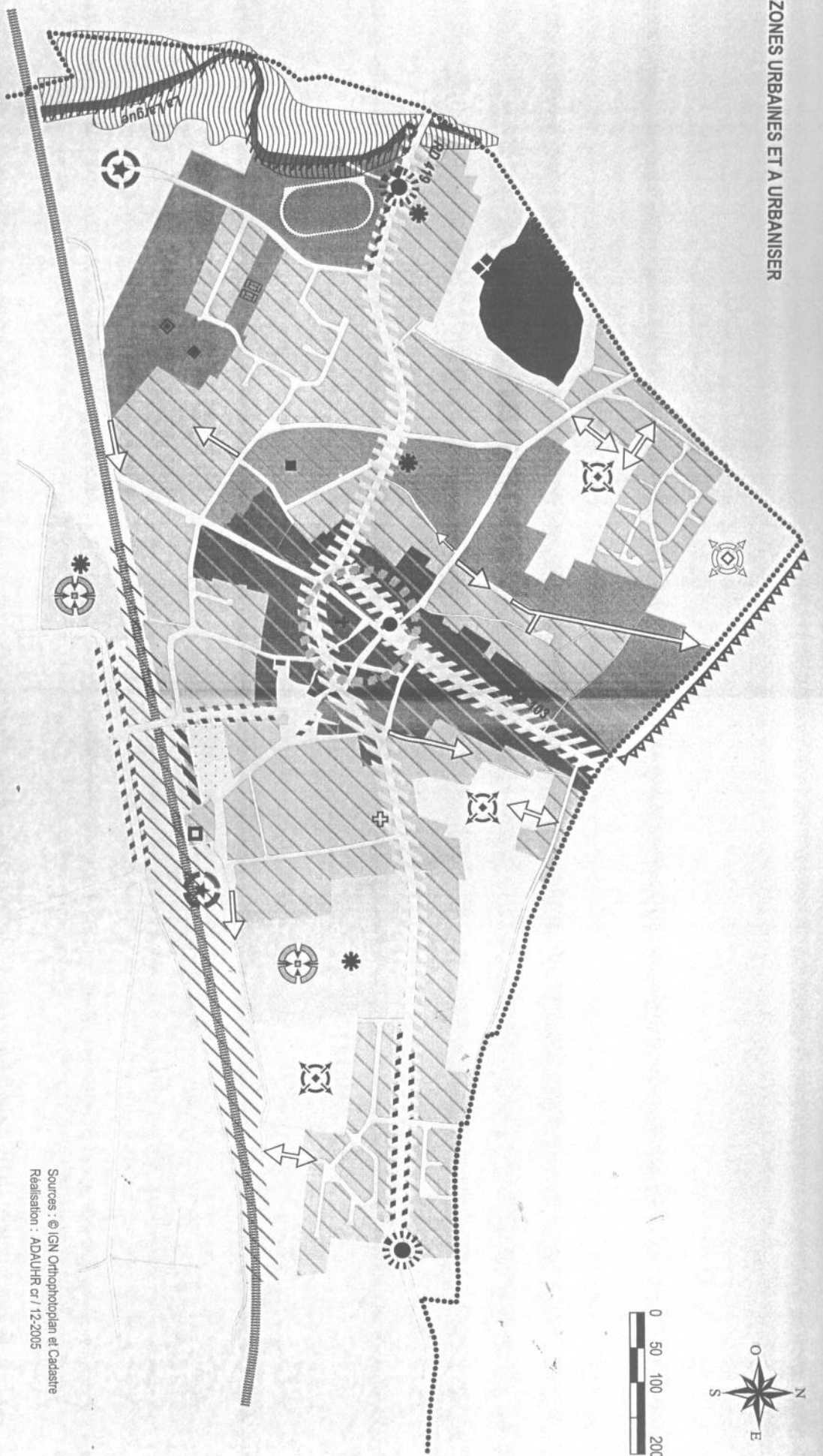
ÉLABORATION

Approuvée par Délibération du Conseil Municipal
du 28 mars 2007.

Le Maire



mars 2007



ETAT EXISTANT

- Occupation du sol**
- Espace urbain ancien
 - Espace urbain dense
 - Espace urbain
 - Equipements publics
 - Espace ferroviaire urbain
 - Zone d'activités
 - Espace à dominante agricole
- Réseaux**
- Routes
 - Vole ferrée
 - Cours d'eau

Equipements

- Mairie
 - Hôpital
 - Ecole
 - Eglise
 - COSEC
 - Collège
 - Gare
 - Cimetière
- Limite administrative**
- Limite communale

ORIENTATIONS

- Structure urbaine
- Cœur de ville à conforter et à valoriser
- Densification et mixité de l'espace urbain
- Extension de la zone urbaine 1^{ère} phase
- Extension de la zone urbaine 2^{ème} phase

Développement économique

- Densification des zones existantes
- Création d'une zone d'activités tertiaires
- Permettre l'implantation d'activités compatibles avec l'habitat

Aménagement

- Entrée d'agglomération à mettre en valeur
- Extension du secteur recevant des équipements publics
- Rôle récréatif de l'étang
- Traitement des voies
- Traitement du front urbain
- Protection des boisements
- Extension du cimetière

Transports

- Desserte à créer, aménager
- CONSTRAINTES**
- Zone inondable
 - Installation classée

Sources : @ IGN Orthophotoplan et Cadastre
 Réalisation : ADAUHR cr / 12-2005

